



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 57237

Texte de la question

M. Bernard Depierre appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la portabilité des numéros de téléphonie mobile entre opérateurs. De fait, il est désormais possible de changer d'opérateur de téléphonie mobile sans avoir à changer de numéro. Avant, l'analyse des quatre premiers chiffres permettait de savoir à quel opérateur appartenait l'appelé et donc de profiter des forfaits favorisant les appels vers les mobiles appartenant au même groupe que l'appelant. Si cette mesure vient faciliter le transfert d'un opérateur à un autre, elle vient en revanche masquer le coût réel d'une communication. Aussi il lui demande s'il pourrait inciter les opérateurs à s'accorder sur une mesure permettant à nouveau d'identifier leurs mobiles.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57237

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1241